

Les affichages de postes sont disponibles en ligne via le [Guichet Web](#), durant les périodes prévues au calendrier d'affichage. Le Guichet Web est accessible en tout temps, sur n'importe quel appareil (ordinateur, cellulaire, tablette), partout dans le monde.

Un pas-à-pas indiquant les étapes à suivre pour poser sa candidature est disponible dans l'intranet (Espace employé/Affichage de postes et dotation) ou sur demande auprès du service de la Dotation interne.

Les différentes conventions collectives locales en vigueur prévoient toutefois des conditions à l'inscription au registre de postes.

CSN

L'article 7.07 de la convention collective locale CSN, entrée en vigueur le 6 janvier 2019, prévoit les modalités pour l'inscription au registre de postes.

*« Seules les personnes **en absence durant toute la durée de la période d'affichage pour un motif prévu aux articles 22 et 23** (droits parentaux et régime d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance salaire) des dispositions nationales de la convention collective peuvent s'inscrire au registre de postes ».*

Pour toute question relative aux modalités d'inscription au registre de postes, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des ressources humaines, au service de la Dotation interne par catégorie:

Catégorie 2 (CSN) : **450 569-4858, poste 70291** ou dotint.cat2.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Catégorie 3 (CSN) : **450 569-4858, poste 70292** ou dotint.cat3.cissslau@ssss.gouv.qc.ca